



État de conservation des espèces concernées par Natura 2000

Lors de la période 2001 - 2006, la France a réalisé sa première évaluation de l'état de conservation* des habitats et des espèces d'intérêt communautaire* présents sur le territoire national. Cet état des lieux, imposé par la directive européenne " Habitats-Faune-Flore* ", a révélé une fragilité des écosystèmes* français : seulement un habitat sur six et une espèce sur cinq sont en bon état de conservation.

Même si la déclinaison régionale de cette évaluation n'a pas été établie, certains éléments permettent d'appréhender l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire présentes en région Nord - Pas-de-Calais.

Trois espèces de plantes et 18 d'animaux sont concernées (soit 21 espèces sur les 290 évaluées au niveau national) et pour lesquelles la responsabilité du Nord - Pas-de-Calais est engagée vis-à-vis de la pérennité de leurs populations.

Contexte

L'annexe II de la directive européenne " Habitats-Faune-Flore " reprend les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les espèces qui sont en danger d'extinction, vulnérables, rares, endémiques ou strictement localisées à certaines zones, du fait de la spécificité de leur habitat.

Certaines espèces sont qualifiées de " prioritaires " si leur état de conservation est préoccupant et qu'un effort particulier doit être engagé pour les conserver.

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la directive " Habitats-Faune-Flore ", les États membres doivent réaliser un bilan comprenant un volet " évaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire " par région biogéographique* (au nombre de six pour la France : atlantique terre et mer, continental, alpin, méditerranéen terre et mer). Le premier bilan a été réalisé en 2007 et sert " d'état zéro " pour les futurs bilans qui auront lieu tous les six ans.

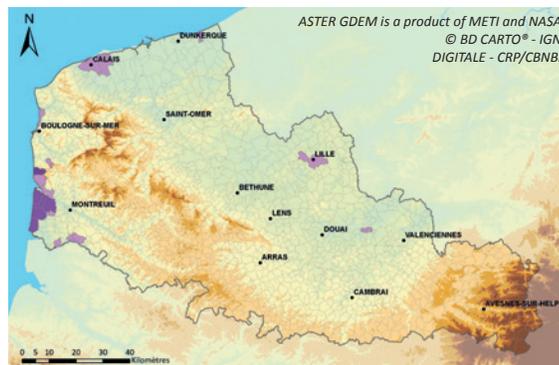
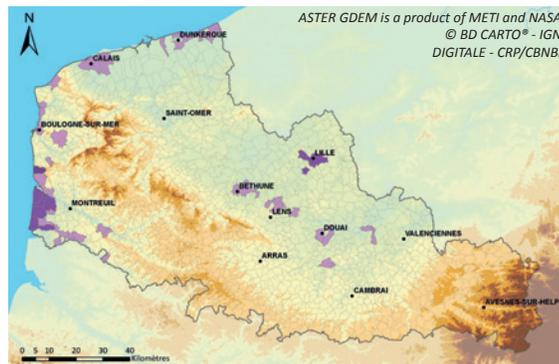
En France, l'évaluation a concerné 290 espèces (91 espèces végétales et 199 espèces animales) pour l'ensemble des populations, que celles-ci soient ou non incluses dans les sites du réseau Natura 2000. Au niveau national, les groupes taxonomiques les moins bien conservés sont les Amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons), les Mollusques (escargots, limaces), les Crustacés et les Odonates (libellules). Les espèces de la directive " Oiseaux " font l'objet d'une évaluation spécifique séparée, tous les trois ans.

Résultats

Trois espèces végétales d'intérêt communautaire sont actuellement présentes dans le Nord - Pas-de-Calais : le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*), le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) et l'Ache rampante (*Apium re-*

pens). Des cartes de répartition communale seront disponibles prochainement sur le site internet du Conservatoire botanique national de Bailleul.

Communes ayant abrité au moins une espèce végétale d'intérêt communautaire dans le Nord - Pas-de-Calais depuis 1850 (1^e carte) et depuis 1990 (2^e carte)
(Source : ORB NPdC d'après CBNBI)



Nombre d'espèces végétales d'intérêt communautaire



Pour la faune, le Nord - Pas-de-Calais compte 18 espèces d'intérêt communautaire (en dehors des Chauves-souris qui restent mal connues) réparties en six groupes comme le montre le tableau suivant :

État de conservation des espèces animales d'intérêt communautaire du Nord – Pas-de-Calais (Source : ORB Npdc d'après GON)

	Mollusques	Odonates*	Rhopalocères**	Amphibiens	Reptiles	Mammifères
Favorable					1	
Défavorable inadéquat		1		1		
Défavorable mauvais	4	1	1	5		
Inconnu	1					
Non évalué						1

* : les libellules et demoiselles ; ** : les papillons de jour

Ces espèces sont, pour la majorité d'entre elles (11 sur 18), dans la catégorie "Défavorable mauvais" pour le domaine atlantique, principal domaine concernant la région.

Ce qu'il faut en penser

Les populations régionales d'espèces végétales d'intérêt communautaire ont régressé au cours du siècle dernier.

Une population importante de Sisymbre couché occupe les affleurements crayeux d'un coteau sur la commune de Dannes. Cette espèce pionnière était connue historiquement entre La Bassée et Lens. Elle a été évaluée dans un état de conservation "défavorable-mauvais".

Avec une trentaine de populations connues pour le Liparis de Loesel, certaines hébergeant des effectifs importants, le Nord – Pas-de-Calais a une responsabilité majeure en matière de conservation de cette Orchidée. La majorité de ses populations bénéficie d'une protection foncière et d'une gestion conservatoire adaptée (débroussaillage et fauche des pannes dunaires et des marais tourbeux alcalins). Le Liparis de Loesel a en revanche disparu depuis le début du XX^e siècle de l'intérieur des terres (destruction, altération des tourbières alcalines). Cette espèce a été évaluée dans un état de conservation "défavorable-mauvais".

La majeure partie des populations d'Ache rampante, une discrète Ombellifère, se concentre sur la bordure littorale du Pas-de-Calais, où elle se développe le plus souvent dans les prairies humides pâturées, non ou peu fertilisées. Elle subsiste encore ponctuellement dans la plaine de la Scarpe et a été découverte récemment, au bord d'un plan d'eau, dans un parc urbain à Lille. Cette espèce a été évaluée dans un état de conservation "défavorable-mauvais".

On peut toutefois considérer qu'en ce qui concerne la flore l'essentiel des populations régionales actuelles est préservé et géré.

Plus généralement et comme les habitats naturels, les domaines biogéographiques atlantique et continental recèlent le plus d'espèces animales en mauvais état de conservation.

Les groupes taxonomiques les plus affectés en région sont, par ordre décroissant : les Amphibiens, les Mollusques et les Odonates (libellules et demoiselles). Parmi ces groupes sont présents : la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculenta*), la Grenouille des champs (*Rana arvalis*), la Grenouille rousse (*Rana temporaria*), la Rainette verte (*Hyla arborea*), l'Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) ou encore l'Agrion de Mercure (*Cœnagrion mercuriale*).

Les Rhopalocères (papillons de jour) du domaine atlantique sont aussi touchés. Au niveau national, 58 % d'entre eux sont en mauvais état de conservation.

À noter, le bon état de conservation du seul Reptile évalué : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Un seul Mammifère marin classé d'intérêt communautaire est présent en région et son statut n'a pas été évalué : il s'agit du Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*). La situation nationale est meilleure pour les Mammifères terrestres (hors chauves-souris) avec la moitié d'entre-eux jugés en état de conservation "favorable". Les états de conservation nationaux et régionaux sont "inconnus" pour la plupart des autres Mammifères marins et la majorité des Chauves-souris.

Méthode

Le bilan concernant la flore régionale est basé sur l'exploitation de la base de données DIGITALE du Conservatoire botanique national de Bailleul.

Les listes faunistiques ont été élaborées à partir des données issues de la base de données SIRF du GON :

Groupe taxonomique	Période d'inventaire	Espèces retenues	Espèces non retenues
Amphibiens-Reptiles	1994-2008	indigènes observées dans la région et les exotiques régulièrement observées	
Odonates	1990-2010	observées durant la période considérée, sans tenir compte de leur autochtone potentielle	
Oiseaux	1975-2005	indigènes nicheuses dans la région et les exotiques régulièrement nicheuses	
Mammifères	1978-1999	observées dans la région et les exotiques régulièrement observées	espèces accidentelles
Rhopalocères	1980-2010	aucune restriction sur caractère d'indigénat	
Orthoptères	1999-2010	aucune restriction sur caractère d'indigénat	
Mollusques	1838-2005	d'après CUCHERAT	

L'évaluation de l'état de conservation se fait par ailleurs en prenant en compte l'ensemble du territoire occupé par chaque espèce et habitat, c'est-à-dire sans distinguer les populations ou les habitats qui se trouvent dans des sites Natura 2000 par rapport à ceux qui sont en dehors de ces sites. Plusieurs paramètres sont considérés pour déterminer l'état de conservation des espèces et des habitats. Pour les espèces, on prend ainsi en compte :

- leur aire de répartition ;
- l'effectif des populations ;
- la surface d'habitat qu'occupe l'espèce ;
- les perspectives futures de maintien.

En savoir plus

- BENSETTITI F. & TROUVILLIEZ J., 2009. Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive habitats. Rapport SPN 2009/12, MNHN-DEGB-SPN, Paris, 48 p.
- CGDD-SOeS, MNHN-SPN, 2010. "La biodiversité remarquable en France : résultats de la première évaluation des habitats et espèces d'intérêt communautaire", Le Point sur, n° 48, avril 2010. 4 p.
- CUCHERAT, X., 2005. L'inventaire des Mollusques continentaux de la région Nord – Pas-de-Calais : objectifs, méthodes et premiers résultats.

Sites internet

- Conservatoire botanique national de Bailleul : www.cbnbl.org
- Directive "Habitats-Faune-Flore" : ec.europa.eu/
- Portail Natura 2000 : www.natura2000.fr/
- GON : www.gon.fr

* cf glossaire